

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 18 JUIN 2026

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ajournée des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M. Pierre-Marc Boulianne
M^{me} Valérie Dufour
M. Guy Brisson
M. Guillaume Lavoie
M. Philippe Roy

ABSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M. Paul Choquette

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Philippe Roy, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2026-06-240

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;

02. Adoption de l'ordre du jour ;

03. Administration :

- a) Adoption du règlement 649 modifiant le règlement 633, décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt ;

04. Période de questions :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

05. Levée de la séance

Administration générale :

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 649

RÈGLEMENT 649 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 633
DÉCRÉTANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE GAUTHIER
AINSI QU’UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT

À UNE SÉANCE ordinaire ajournée du conseil municipal de la
Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue
le 15 juin 2026 à 17 15 h, à l’endroit ordinaire des séances du conseil, à
laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Paul Choquette, conseiller, donne avis par la présente qu’il sera
soumis lors d’une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 633
décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu’une dépense et un
emprunt.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce
règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2026-06-239

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Valérie Dufour que la séance soit levée à 17 h 15.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire